

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 21 (1929)
Heft: 4

Artikel: Les services industriels communaux en Suisse
Autor: Grimm, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les services industriels communaux en Suisse.

Par *Robert Grimm.*

La statistique officielle de la Suisse présente des lacunes sous plus d'un rapport. Bien qu'environ le 30 % de la population réside dans 26 villes comptant plus de 10,000 habitants chacune, il n'existe aucune statistique officielle englobant les communes. L'Association des villes suisses ne publie pas non plus de statistique sur les communes qui lui sont affiliées. Elle n'a même pas établi des bases uniformes pour obtenir une statistique des villes utilisable. Mais là où les villes entretiennent en propre des offices de statistique, leur activité est nécessairement adaptée aux besoins locaux et le manque d'uniformité des enquêtes rend des comparaisons difficiles, voire même impossible.

Ces faits sont extrêmement regrettables, car c'est dans les villes que se concentrent la civilisation et le progrès d'un peuple. La sphère d'activité des villes est plus vaste et plus variée que celle des communes purement campagnardes. Le développement social des villes soulève des problèmes d'une haute importance dans tous les domaines de la société, problèmes qui n'existent pas à la campagne ou seulement sous une forme primitive. La densité de la population et la composition sociale des villes présentent des tâches d'économie collective plus nombreuses que ce n'est le cas à la campagne. Ces contrastes devraient précisément pousser à l'organisation d'une enquête consciencieuse pour l'établissement et l'exécution périodique d'une statistique sur les villes. Or, comme nous l'avons dit, nous ne disposons pas même de données à cet effet. Il est bien publié par-ci par-là, occasionnellement, une enquête spéciale s'étendant à quelques villes; l'exposé de Steiger sur le ménage financier des communes suisses resta isolé et n'était pas assez systématique. La statistique sur les impôts publiée par le Bureau fédéral de statistique donne un aperçu intéressant, mais n'englobe, de par sa nature, qu'une partie relativement minime d'un domaine néanmoins important, et l'Annuaire financier publie chaque année quelques chiffres sur les services municipaux revêtant un caractère industriel.

Toute tentative pour renseigner sur la politique communale suisse échoue devant le manque de données suffisantes et doit nécessairement aboutir à un résultat incomplet.

Il en est de même lorsqu'on désire faire un exposé sur les services industriels communaux de la Suisse. A part les dates paraissant dans l'Annuaire financier et fournissant depuis des années une large base de comparaison, il n'existe aucune autre documentation. Or, ces dates se limitent à quelques valeurs qui donnent bien un aperçu momentané, mais aucune comparaison du développement.

Dans les années 1925—1927, le nombre des entreprises communales s'élevait à 69. Elles se répartissaient comme suit: 17 usines à gaz, 21 usines électriques, 21 services des eaux, 9 entreprises de tramways (non compris les omnibus) et 1 entrepôt (Rorschach).

Les *frais d'établissement* globaux comportaient à fin

1925	Fr. 589,669,318.—
1926	» 607,598,365.—
1927	» 623,218,349.—

Ces sommes sont importantes, parce qu'il s'agit de valeurs d'établissement productives. Dans la règle, le financement s'opère de la façon suivante: les communes avancent les fonds nécessaires en recourant à leurs propres moyens d'exploitation ou à des emprunts municipaux et en se faisant payer un intérêt des capitaux conforme à celui des banques. Une charge hypothécaire des services industriels communaux ne devrait avoir lieu qu'exceptionnellement, attendu que ces entreprises ont un caractère de droit public et nullement une forme juridique d'entreprises mixtes.

Le développement des *amortissements* et de la *valeur comptable* est réjouissant. Il montre que les entreprises communales sont en général très prudentes dans leur gestion, qu'elles cherchent à adapter les installations aux progrès de la technique, au moyen de copieux amortissements. L'affirmation faite occasionnellement par l'économie privée comme quoi les entreprises communales ne comprennent rien à une administration, peut être le mieux réfutée par les chiffres du tableau ci-dessous:

Année	Valeur d'établissement	Amortissements	Valeur comptable	Valeur comptable en 0/0 des frais d'établissement
	Fr.	Fr.	Fr.	0/0
1925	589,669,318	280,355,848	309,313,470	52
1926	607,598,365	297,070,861	310,527,504	51
1927	623,218,349	314,862,358	308,355,991	49

Réparties sur les différents groupes séparément, les valeurs présentent l'image suivante à fin 1926:

	Valeur d'établissement	Amortissements	Valeur comptable	Valeur comptable en 0/0 des frais d'établissement
	Fr.	Fr.	Fr.	0/0
Usines à gaz . . .	118,728,076	83,695,261	35,032,815	29
Usines électriques .	299,332,942	135,735,812	163,597,130	54
Services des eaux .	114,580,838	66,835,549	47,745,289	41
Tramways	74,826,709	10,788,439	64,038,270	85
Entrepôt	129,800	15,800	114,000	88

L'origine des usines à gaz communales remonte au milieu du siècle passé. La valeur comptable moyenne s'élève à 29 % des

frais d'établissement, elle est donc relativement minime malgré la concurrence faite au gaz entre temps par l'électricité. Pour la plupart des usines à gaz, il s'agit d'installations techniques nouvelles, adaptées aux procédés modernes de la fabrication du gaz. Pour les usines électriques, l'augmentation de la valeur comptable est due au fait que ces entreprises sont relativement jeunes. Leur développement débuta au commencement des années 1890. Pour maintes usines cantonales, la valeur comptable est considérablement plus élevée que pour les entreprises communales d'électricité. Le service des eaux est de date relativement longue; si, malgré son ancienneté, on put réduire la valeur comptable à 41 % des frais d'établissement, cela est d'autant plus réjouissant que les nouvelles installations nécessitent ordinairement des frais considérables et que le produit ne peut pas être utilisé commercialement dans la même mesure que le gaz ou l'électricité. Les tramways sont soumis à la législation sur les chemins de fer. La loi contient aussi des prescriptions sur le fonds de renouvellement qui remplace ici les amortissements. Les tramways ne parviennent pas partout à se subvenir à eux-mêmes, c'est la raison pour laquelle les versements au fonds de renouvellement se limitent très souvent au minimum prescrit par la loi.

La proportion de la dette vis-à-vis de la valeur comptable est favorable. Elle ne dépasse la valeur comptable que dans une mesure insignifiante. Elle comporte:

Année	Dette aux communes Fr.	Valeur comptable Fr.
1925	317,456,616	309,313,470
1926	316,575,034	310,527,504
1927	322,278,258	308,355,991

Pour les différents groupes, la comparaison présente l'image suivante:

	Dette aux communes Fr.	Valeur comptable Fr.
Toutes les entreprises	316,575,034.—	310,527,504.—
Usines à gaz	35,444,896.—	35,032,815.—
Usines électriques . .	171,925,468.—	163,597,130.—
Services des eaux . .	47,470,443.—	47,745,289.—
Tramways	61,620,227.—	64,038,270.—
Entrepôt	114,000.—	114,000.—

La dette représente pour les communes les actions et les obligations comprises dans les entreprises privées sous forme de sociétés anonymes. C'est pourquoi les revenus nets des entreprises communales ne sont pas identiques au rendement des entreprises privées; ils constituent dans la règle le montant réalisé en plus du paiement des intérêts et des amortissements. Pour l'évaluation du rendement des entreprises communales, les intérêts de la dette et les revenus nets doivent être séparés et traités à part.

Pour l'ensemble des entreprises, le taux de l'intérêt de la dette aux communes varie entre 3,75 et 6 %. Pour les groupes d'entreprises séparément, nous obtenons les taux d'intérêt suivants:

<i>Usines à gaz.</i>		
Nombre des entreprises	Dette Fr.	Taux de l'intérêt
5	14,554,451.—	4,1—5 %
9	15,165,603.—	5,1—6 %
2	5,724,842.—	{ varie suivant les parties de l'exploitation (Marge: 4—6 %).
<i>Usines électriques.</i>		
5	40,106,414.—	4,1—5 %
12	99,084,824.—	5,1—6 %
4	32,734,230.—	{ varie suivant les parties de l'exploitation (Marge: 3,75—6 %).
<i>Services des eaux.</i>		
6	11,846,367.—	4,1—5 %
12	26,373,997.—	5,1—6 %
3	9,250,079.—	{ varie suivant la valeur de l'exploitation (Marge: 3,75—6 %).
<i>Tramways.</i>		
2	9,605,959.—	4 %
3	4,749,514.—	4,1—5 %
4	47,264,754.—	5,1—6 %
<i>Entrepôt.</i>		
1	114,000.—	4—5 %

Les intérêts de la dette peuvent être considérés comme normaux; la plus grande partie de la dette accuse un intérêt supérieur à 5 %.

Les *revenus nets* de tous les services (= rendement selon les principes des entreprises privées, moins les intérêts, amortissements et versements aux réserves) comportaient:

1925		Fr. 26,305,836.—
1926		» 26,035,121.—
1927		» 28,845,880.—

Séparés d'après les différents groupes d'entreprises, les revenus nets pour l'année 1926 se répartissent comme suit:

Usines à gaz	. . .	Fr. 8,003,727.—
Usines électriques	. . .	» 15,055,532.—
Services des eaux	. . .	» 3,483,770.—
Entrepôt	. . .	» 10,000.—

Les tramways accusent un déficit de fr. 382,276.—, déficit qui est couvert par les communes en cause comme subvention d'exploitation.

Effectivement les revenus nets ne peuvent ni être mis en rapport avec le capital d'établissement ni avec la valeur comptable. Par contre, leur relation avec la dette fournit une échelle pour la rentabilité du capital investi par les communes dans les entreprises, comme exploitations productives. Par rapport à la dette, le *revenu net moyen* est le suivant:

1925	8,3 pour-cent
1926	8,2 »
1927	9 »

ou si l'on prend la valeur de 1926 pour les différents groupes d'entreprises:

Usines à gaz	22,6 pour-cent
Usines électriques	8,8 »
Services des eaux	7,3 »
Entrepôt	8,3 »

Le produit net élevé pour les usines à gaz est en corrélation avec les forts amortissements. La prétention occasionnelle comme quoi les usines électriques sont utilisées plus fortement au point de vue fiscal que les usines à gaz et que c'est précisément pour cette raison que l'emploi de la chaleur électrique ne s'implante que trop peu, est réfutée par les chiffres proportionnels ci-dessus.

Si l'on additionne les intérêts de la dette et les revenus nets, nous obtenons le produit réel revenant aux communes du capital avancé aux entreprises. Nous constatons ensuite que les tramways ne constituent pas non plus une exploitation déficitaire, parce qu'au moment de leur établissement l'intérêt du capital était moins élevé qu'aujourd'hui et que les communes retirent à peu près ce qu'elles durent déboursier lors de l'emprunt des fonds destinés à couvrir les besoins de lignes de tram.

Les intérêts et les revenus nets comportent ensemble en 1926:

	Chiffre absolu	en % de la dette
Entreprises proprement dites	Fr. 42,334,047.—	13,4
Usines à gaz	» 9,786,220.—	27,6
Usines électriques	» 23,699,071.—	13,8
Services des eaux	» 6,021,683.—	12,7
Tramways	» 2,811,573.—	4,6
Entrepôt	» 15,500.—	13,6

Les communes font donc de brillantes affaires. La forme des entreprises d'économie collective a fait ses preuves. Les valeurs productives immobilisées dans les exploitations en cause favorisent le crédit des municipalités et constituent un facteur important pour l'appréciation de l'économie financière des communes proprement dites. On comprend dès lors pourquoi le déve-

loppement du mouvement ouvrier, avec son influence croissante sur l'administration communale, augmente le besoin de décommunaliser les entreprises chez les adversaires de l'économie collective. Parce que ces entreprises rendent les communes indépendantes au point de vue financier, parce que la dépendance des banques diminue, en temps normal, dans la mesure où la prospérité des entreprises communales se développe, les exploitations productives des communes doivent être précisément remises à l'économie privée. C'est pourquoi l'importance des entreprises communales pour la classe ouvrière ne devrait pas seulement être claire au point de vue de l'alimentation des communes en eau, en lumière, en force et en chaleur.

Nous n'avons plus qu'un mot à dire au sujet de la *constitution de réserves* dans les services industriels communaux. Il y eut un temps où des politiciens socialistes partisans de la communalisation défendaient la thèse que la constitution de fonds de réserve et de fonds de renouvellement était superflue dans les entreprises communales. Ces entreprises pourraient se contenter d'amortissements seulement, attendu qu'au besoin la commune est toujours à même de trouver les fonds nécessaires pour les renouvellements et les agrandissements. La réalité a montré que cette conception était erronée. Les progrès techniques marchant à une vive allure nécessitent un rapide renouvellement des installations et, par ailleurs, la stabilité du ménage financier général des communes exige impérieusement que les revenus nets moyens des entreprises communales ne soient pas réduits subitement par des mises à contribution plus fortes du service des intérêts par suite de renouvellements et d'agrandissements.

Actuellement la constitution de réserves dans les entreprises communales est vraiment trop minime. A fin 1926, les réserves comportaient:

	Chiffre absolu	en % de la valeur comptable	en % des frais d'établissement
Entreprises proprement dites	Fr. 14,166,965.—	4,6	2,3
Usines à gaz	» 4,654,804.—	13,3	3,9
Usines électriques	» 7,435,218.—	4,5	2,5
Services des eaux	» 1,803,331.—	3,8	1,6
Tramways	» 273,612.—	0,4	0,3

Le but de la constitution de réserves ne devrait pas uniquement consister à pouvoir couvrir avec elles les renouvellements courants, les diminutions de recettes, etc. Les entreprises communales ne seront des entreprises d'économie collective dans toute la force du terme que lorsqu'elles pourront financer aussi de nouvelles exploitations au moyen des valeurs résultant de la productivité de leurs exploitations. C'est le but que doit s'assigner la classe ouvrière intéressée à l'administration communale et à son développement.